Direction des transports,
Rentrée scolaire 2017 – 2018

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX SUR LIGNES RÉGULIÈRES DEMI-PENSIONNAIRE

Inscrivez-vous en ligne sur internet !

Service ouvert du 5 juin au 21 juillet 2017

SEINE MARITIME.FR LE DÉPARTEMENT EN LIGNE

Plus rapide et plus pratique : Inscription et paiement en ligne sur internet !

Vous pouvez vous inscrire et régler le titre de transport en ligne sur internet en quelques minutes, en vous connectant sur www.seinemaritime.fr, rubrique « transport scolaire ».

Avec l'inscription en ligne, vous disposez d'un délai supplémentaire pour vous inscrire par rapport à la démarche d'inscription par papier (service ouvert en ligne par internet jusqu'au 21 juillet inclus).

Passé le 21 juillet 2017, il sera toujours possible de s'inscrire en ligne par internet mais le département ne pourra plus garantir l'envoi du titre de transport avant la rentrée scolaire.

Comment bénéficier de l'abonnement Pass jeune scolaire 76 ?

Pour bénéficier des transports scolaires financés par le Département, une participation financière annuelle est attendue des familles.

Pour bénéficier de la subvention départementale, le représentant légal de l'élève transporté doit être domicilié en Seine-Maritime.

Ce que permet le Pass jeune scolaire 76 :

Ce Pass vous permet de voyager à votre gré sur l'ensemble du réseau départemental, toute l'année et tous les jours de la semaine. Ce Pass est également valable l'été sur le réseau du Département jusqu'au 31 août.

La carte à puce de transport ATOUMOD' :

Pour accompagner l'évolution des déplacements et encourager l'usage des transports en commun, toutes les Collectivités qui organisent les transports publics dans notre région développent une carte unique qui sera progressivement valable sur tous les réseaux de transport (bus, autocars, trains TER, tramway, etc.). Il s'agit de la carte Atoumod.

Le Pass scolaire 76 est dorénavant chargé sur la carte Atoumod remise aux élèves à compter du collège. La carte Atoumod est rechargeable. Elle est valable plusieurs années (durée de vie de 5 à 7 ans). Il est donc nécessaire de bien la conserver !

L'engagement des élèves pour l'usage des transports et de leurs Pass :

La carte de transport est rigoureusement personnelle.
Elle doit être validée à chaque voyage et présentée lors des contrôles.

L'usage de cette carte par une autre personne que son titulaire est considéré comme frauduleux et entraîne immédiatement la confiscation du titre papier ou la suspension des droits de la carte Atoumod, indépendamment des poursuites judiciaires qui peuvent être engagées contre l'auteur présumé des faits.

Il est interdit de troubler l'ordre public dans le car, de détériorer le matériel, de rester debout tant qu'il y a des places disponibles. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à bord des véhicules. Toute dérogation à ces règles peut entraîner le retrait définitif du titre de transport et par conséquent l'interdiction d'accès aux véhicules.

Contact : transports@seinemaritime.fr | Tous les horaires de transports scolaires : www.seinemaritime.fr

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX SUR LIGNES REGULIERES
- ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE -

PHOTO D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE SEULEMENT POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS ET SEULEMENT SI NON FOURNIE L'AN PASSÉ.

Inscrire Nom & Prénom au dos de la photo. Pas de photocopie, ni photo numérique.

4,5 cm

3,5 cm

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

N° RNE :

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CADRE RÉSERVÉ À LA DIRECTION DES TRANSPORTS

N° scolaire

|___________|

CADRE À COMPLÉTER ET/OU À MODIFIER :

ELÈVE :

NOM : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

PRÉNOM : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

DATE DE NAISSANCE : |_______|_______|____________|

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE :

NOM : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

PRÉNOM : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

N° ET NOM DE RUE : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

COMMUNE : CODE POSTAL : 7 | 6 |___|___|___|

|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

TÉL. FIXE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| TEL. MOBILE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

EMAIL : |____|

SCOLARITÉ POUR LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE :

ÉTABLISSEMENT : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

COMMUNE : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

CLASSE : |____|

TRAJET EN AUTOCAR DÉPARTEMENTAL :

COMMUNE DE DÉPART :

|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Nom précis Arrêt départ : |____|

CADRE A COMPLÉTER :

FRÈRE(S) & SŒUR(S) DE L'ÉLEVE INSCRIT(S) AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX SCOLARISÉS DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE :

– HORS RÉSEAU SNCF ET RÉSEAUX URBAINS DE TRANSPORTS EN COMMUN –

Du plus âgé au plus jeune

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

DATE : ....

SIGNATURE DU REPRESENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE :

....

DETAILS SUR LA PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LIGNES RÉGULIÈRES
- ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE -

Pour utiliser le réseau de transport scolaire, vous devez vous inscrire auprès des services départementaux.

Pour ce faire, vous avez le choix entre 2 procédures, c'est-à-dire soit :

1

Vous inscrire en ligne sur internet sur www.seinemaritime.fr rubrique « transport scolaire » :

- Créer votre dossier ou utiliser les identifiants qui vous ont été adressés pour les renouvellements d'abonnements ;
- Vérifier que toutes les informations données sont exactes ou les modifier le cas échéant ;
- Valider votre inscription ;
- Payer l'abonnement par carte bancaire. Il vous sera proposé à cette occasion de payer en 1 fois ou en 2, 3 ou 4 mensualités sans frais.

Le montant dû pour le transport se calcule automatiquement selon le régime, la classe et le domicile de l'élève.

2

Vous inscrire en remplissant puis en retournant le présent formulaire papier, en renseignant les informations demandées, c'est-à-dire :

- Compléter toutes les informations demandées en pages 2 et 4, en vérifiant et en rectifiant le cas échéant les informations déjà pré-renseignées dans ce dossier ;
- Faire apposer le cachet de l'établissement scolaire de l'élève sur ce dossier ou joindre un certificat de scolarité ;
- Choisir votre mode de règlement, en joignant un RIB le cas échéant (voir page 4) ;
- Joindre la photo d'identité de l'élève si celle-ci n'a pas été fournie l'an passé ;
- Retourner ce dossier avec le règlement choisi à l'adresse suivante :

Département de Seine-Maritime
Direction des Transports
11 Avenue du Grand Cours - BP 71107
76174 ROUEN CEDEX 1

Attention : Tout dossier incomplet sera retourné pour complément.

Une fois le paiement enregistré, le Département procèdera soit :

- À l'envoi de la carte Atoumod directement à domicile pour les élèves qui n'en disposent pas déjà d'une.
- Au rechargement automatique du titre de transport, pour la période du 1 septembre 2016 au 31 août 2017, sur la carte Atoumod dont dispose déjà l'élève. Le titre se chargera automatiquement sur la carte en la posant sur le pupitre-valideur à bord des autocars.

Nota :

Si vous optez pour la transmission de votre dossier par la voie papier, celui-ci devra parvenir à la Direction des transports du Département courant juin et au plus tard le 30 juin 2017.
Si vous optez pour l'inscription et le paiement en ligne par internet, vous disposez d'un délai supplémentaire allongé jusqu'au lundi 21 juillet 2017.
Passé ces délais, le Département ne pourra plus garantir l'envoi du titre de transport pour la rentrée scolaire.

Les informations recueillies dans le cadre du présent dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription du demandeur aux transports scolaires par le Département de Seine-Maritime et à la gestion des données billettiques qui vous permettront de bénéficier des services Atoumod. L'inscription aux transports scolaires vaut acceptation des conditions générales d'utilisation de la carte Atoumod, consultables dans le détail sur le site internet www.atoumod.fr. Les destinataires des données sont le Département de Seine-Maritime, les administrateurs et gestionnaires habilités du système billettique Atoumod et, sauf avis contraire de votre part, les collectivités publiques susceptibles de financer une partie de votre contribution au transport. Les données anonymisées recueillies par le système billettique concernant les déplacements permettent d'effectuer des statistiques, d'établir des indicateurs de suivi et améliorer la connaissance de l'utilisation du réseau de transport seinomarin. Ces données ne seront accessibles qu'à cette fin par les seuls agents chargés de l'organisation et de l'exploitation des transports départementaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, nous vous prions de vous adresser au Correspondant à la Protection des Données à caractère personnel du Département de Seine-Maritime (adresse : Département de Seine-Maritime, Quai Jean Moulin, 76101 ROUEN – courriel : cil@seinemaritime.fr).

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX SUR LIGNES REGULIERES
- ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE -

TARIF EN VIGUEUR DE L'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX :

Élève d'école maternelle et primaire :	60 €/an.
Collégien et lycéen :	130 €/an.
3ème enfant et plus à charge :	30 €/an.

Duplicata de la carte : 10€ / pièce.

Collégien et lycéen en internat : 60 €/an.

Le tarif annuel de la carte de transports scolaires est de 30 € à compter du 3ème enfant d'un même foyer utilisant les cars départementaux jusqu'à la classe de terminale. Ce tarif s'applique au(x) plus jeune(s).

JE SOUHAITE RÉGLER LE MONTANT DE L'ABONNEMENT PAR :

☐ Chèque signé, à l'ordre de la Régie de recettes des transports.
(Règlement en un seul chèque, de la totalité du paiement, pour chaque dossier d'inscription).

☐ Mandat Cash, à l'ordre de la Régie de recettes des transports.

☐ Règlement en espèces ou par carte bancaire directement auprès du régisseur de recettes situé dans les locaux de la Direction des Transports (11 Avenue du Grand Cours, Rouen).

☐ Prélèvement automatique :
Choisir le nombre de prélèvement(s) souhaité(s) ci-dessous :

☐ En 1 fois. ☐ En 4 fois. ☐ En 10 fois*.

Compléter le mandat de prélèvement et joindre un RIB (format IBAN BIC) par dossier d'inscription.

* Prélèvement en 10 fois possible uniquement pour les inscriptions parvenues avant le 15 août prochain.

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, à compter du mois de septembre. La date limite du dernier prélèvement est fixée au 10 juin 2018. En conséquence, les demandes de prélèvements parvenues à compter du 15 août 2017, pour l'année scolaire à venir, donneront lieu à un ajustement du nombre de mensualités afin de permettre la clôture du paiement à la date limite précitée du 10 juin 2018.

LES RÈGLEMENTS JOINTS NE SERONT PAS ENCAISSES AVANT LE 1ER JUILLET 2017

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : joindre un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la régie de recettes départementale des transports.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____

Commune : _____

Identifiant Créancier SEPA :

FR84ZZZ82AE32

DESIGNATION DU CREANCIER :

Régie de recettes des transports
11 Avenue du Grand Cours
BP 71107
76174 ROUEN Cedex 1

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) ---------- IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE ----------

Date : …… / …… / ……. Signature :